

Information sur l'audition

Objet de l'audition:	Circulaires FINMA concernant les fonds propres pris en compte, les risques de marché et de crédit, la publication et la répartition des risques Projets de révision
Invitation à prendre position:	Les intéressés sont invités à se prononcer sur la nouvelle Circ.-FINMA 13/X «Fonds propres pris en compte – banques» et sur les modifications proposées pour les Circ.-FINMA 08/19, 08/20, 08/22 et 08/23.
Délai de remise:	16 janvier 2012
Prises de position à adresser à:	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA Madame Petra Schöb Einsteinstrasse 2 3003 Berne ou petra.schoeb@finma.ch
Forme de la prise de position:	Merci de remettre la prise de position en version électronique par e-mail ou sous forme papier par courrier.
Publication des prises de position:	Sauf indication contraire, la FINMA part du principe que les personnes et entreprises consultées pour l'audition acceptent de voir leur prise de position publiée.
Questions complémentaires:	Christopher McHale (fonds propres pris en compte) tél. +41 31 327 92 14 christopher.mchale@finma.ch Uwe Steinhauser (risques de marché et de crédit) tél. +41 (0)31 327 92 21 uwe.steinhauser@finma.ch Andreas Achermann (répartition des risques) tél. +41 (0)31 327 92 01 andreas.achermann@finma.ch
Représentants des médias:	Tobias Lux tél. +41 (0)31 327 91 71 tobias.lux@finma.ch